



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1102 et 1103 (Arts 345 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Le 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlements	Objet
Règlement numéro 1102 remplaçant le règlement relatif au stationnement RMH 330	Le titre du règlement précise son objet.
Règlement numéro 1103 modifiant les règlements numéros 787 et 1000	<p>Le règlement numéro 1103 a pour objet de modifier :</p> <p>[1.] le règlement numéro 787, principalement afin de limiter l'occupation du domaine public aux seules fins de tournages et de productions cinématographiques, ou à des fins de même nature, dans le cadre d'un cheminement scolaire. Aussi, une précision est apportée à la définition de « gouvernement » afin d'y inclure la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada;</p> <p>[2.] le règlement numéro 1000, plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none">a. les tarifs inscrits aux lignes 1 à 4 de l'article 4 « Produits » sont haussés;b. l'article 6 « Permis et licences (non liés à un règlement en matière d'urbanisme) » est remplacé principalement afin de revoir les tarifs en cas de demande de fermeture de fossé;c. le tableau de l'article 7 « Travaux de branchement aux réseaux » est modifié par la correction d'une coquille et le retrait de deux lignes;d. l'article 15 « Modification à la réglementation d'urbanisme » est modifié afin d'être applicable à toute demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble selon le règlement numéro 1103;e. les tarifs du tableau 2A « Activités liées au camp de jour (résidents) » sont majorés.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal dont les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/heures>, sous réserve de toutes contraintes applicables en raison de l'actuelle urgence sanitaire. Des copies des règlements peuvent être délivrées à

la suite du paiement des frais exigibles. Ces textes réglementaires sont également disponibles sur le site Internet de la Ville depuis leur dépôt préalablement à leur adoption : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglements> Les versions adoptées lors de la séance du 13 avril 2021 seront incessamment déposées sur le site Internet.

Les codifications administratives des règlements numéros 787 et 1000 seront disponibles sur le site Internet de la Ville au cours des prochaines semaines, et ce, sans frais : <http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/reglements>

Le règlement numéro 1102 entre en vigueur le 1^{er} mai 2021 et le règlement 1103 entre en vigueur à la date de la présente publication dans le journal « La voix régionale de Vaudreuil-Soulanges ».



Nathaly Rayneault, avocate, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Nos ☎ : 0230-210 (44 347 et 44 394)

Z:\0200 - GC\0230 - LP_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1100-1199\1102_Remp. RMH 330 (44347)\2021-04-13_AP EEV 1102-1103.doc.docx